



Droit apres un deces pour logement

Par **amertune**, le **04/03/2015** à **17:19**

bonjour

Mon fils vivait depuis 6 ans avec son amie laquelle était propriétaire d'une petite maison. Malheureusement elle vient de décéder. Aucun papier n'a été fait chez un notaire ; ma fils n'en jugeait pas l'utilité à 24ans on ne pense pas a la mort.

Par conséquent, mon fils en plus sans emploi, se retrouve sans rien ; sa ""belle famille" veut lui reprendre les clés

Que Faire ?

Par **domat**, le **04/03/2015** à **18:16**

bjr,

les héritiers de l'amie de votre fils sont dans leurs droits car la maison ne lui appartient pas et il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

donc il faut que votre fils fasse ses bagages et cherche un nouveau logement.

cdt